

Gestion des risques et services des achats

Comité consultatif sur la gestion des risques

OBJET: COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES

PRÉAMBULE: Par gestion des risques, nous entendons un processus consistant à planifier, à organiser, à diriger et à contrôler les ressources et activités de l'Université de manière à réduire au minimum le coût des effets négatifs en cas de pertes accidentelles. Ce processus suppose aussi des mesures pouvant assurer la sécurité et le mieux-être de la communauté universitaire dans son ensemble.

BUT: La gestion des risques est une responsabilité commune à tous les niveaux de l'Université en ce sens que les unités et les membres individuels de la communauté universitaire doivent cerner et gérer les risques liés à leurs activités et programmes. Par sa vocation, le Comité consultatif sur la gestion des risques assure le leadership et la direction nécessaires pour que les unités et les membres individuels puissent intégrer à leur processus décisionnel des pratiques de gestion des risques.

MISSION: La mission du Comité consiste à sensibiliser la communauté à la gestion des risques, à promouvoir les pratiques en la matière et à faciliter la diligence raisonnable en aidant la communauté universitaire à élaborer des programmes propres à préserver et à protéger, tant à l'intérieure qu'à l'extérieur du campus, les ressources humaines, les immobilisations corporelles et les avoirs financiers.

COMPOSITION: **PRÉSIDENT** – Vice-recteur à l'administration

COMITÉ DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

- Vice-recteur aux études
- Secrétaire de l'Université/avocate-conseil
- Conseillère en droits de la personne
- Chef du rectorat et directeur de la planification
- Vice-recteur aux affaires francophone, à la recherche et aux études supérieures
- Doyenne, Sciences sociales et humanités
- Doyen, Gestion
- Doyen, Sciences et de génie
- Doyenne, Écoles professionnelles
- Vice-recteur associé aux affaires étudiantes
- Directeur, Gestion des risques et service des achats
- Chef-adjoint, Gestion des risques
- Corps professoral, École des sciences de l'activité physique
- Directeur, Sécurité et du stationnement
- Adjointe au directeur, Sécurité et du stationnement
- Directrice, École des sciences infirmières
- Directrice, Relations avec le personnel enseignant
- Vice-recteur associé aux affaires étudiantes
- Secrétaire général
- Directrice, Programme de formation des sages-femmes

COMITÉ DES ACTIVITÉS

PRÉSIDENT – Vice-recteur à l'administration

Secrétaire de l'Université/avocate-conseil
Chef du rectorat et directeur de la planification
Directeur, Gestion des risques et service des achats
Chef-adjoint, Gestion des risques
Directeur, Sécurité et du stationnement
Adjointe au directeur, Sécurité et du stationnement
Directeur, Sports interuniversitaires
Directeur, Installations et planification
Chef, Installations de la vie active et d'éducation physique
Chef, Santé et de la sécurité au travail
Directeur des services y compris les services auxiliaires
Chef de santé et de counselling
Dirigeant principal de l'information

RÉUNIONS: Le Comité se réunit quatre fois par an : deux fois en séance plénière et une fois avec le Comité des affaires universitaires et le Comité des activités, respectivement.

Qu'est-ce que la gestion des risques?

La gestion des risques est un ensemble d'activités visant à réduire au minimum les pertes dues aux risques, c'est-à-dire que le Comité consultatif sur la gestion des risques recense les incidents qui ont entraîné des conséquences financières pour l'Université et s'emploie à mettre en place les mesures préventives appropriées.

En quoi la gestion des risques diffère-t-elle de la santé et de la sécurité au travail?

Comme il serait redondant de voir confiée la même tâche à deux comités de l'Université, il est important de préciser le rôle du Comité consultatif sur la gestion des risques et de prévenir ainsi le chevauchement des responsabilités. Le Comité conjoint de la santé et de la sécurité au travail a pour but d'assurer au personnel un milieu de travail sûr tandis que le Comité consultatif sur la gestion des risques se penche sur de très nombreux risques et incidents évitables. Les deux comités ont un but commun, qui est de veiller à la sécurité du milieu universitaire, mais le Comité consultatif sur la gestion des risques s'attache notamment à réduire au minimum les risques de responsabilité.

Comment le Comité consultatif sur la gestion des risques établit-il l'ordre des priorités en ce qui a trait à ces risques ou problèmes?

Le Comité consultatif sur la gestion des risques recense les incidents ainsi que les nouveaux risques auxquels l'Université s'expose et surveille les tendances émergentes en vue de cerner les principaux domaines de risques qui préoccupent la communauté universitaire. En somme, il y a quatre grands domaines ou indicateurs de risques : **financiers, stratégiques, dangers et opérationnels**. Certains risques sont tributaires des facteurs externes; d'autres le sont d'activités internes.

Exemples des risques et des faits dommageables qui s'y rattachent :

- **Risque financier** - perte de financement, flux de trésorerie, niveau des droits de scolarité et valeur de l'actif
- **Risque stratégique** - évolution des besoins étudiants, R-D, réputation, alliances, capital intellectuel
- **Dangers** - responsabilité civile, préjudice corporel, maladie infectieuse et sinistres naturels
- **Risques opérationnels** - sécurité sur le campus, systèmes d'information, activités d'étudiants et cadre réglementaire